

Cycle III amateur :
Certificat d'Études chorégraphiques (CEC)

DOMINANTE DANSE JAZZ

Durée de 2 ans (minimum) à 4 ans – 300 heures minimum

A l'entrée dans le cycle, le service scolarité ouvre un livret informatique sur la base duonet du CRR, document que l'élève peut compléter et modifier par extranet tout au long de son parcours.

	total	heures		année nombre	Evaluation
		hebdo	an		
Module d'interprétation	198				
UE I.1 Discipline dominante	198	3	99	2	Examen
Module associé de pratique	99				
UE I.2 Discipline complémentaire	99	1.5	49.5	2	CC
Module complémentaire	45				
UE III.1 Formation musicale	15	1	15	0.5	CC
UE III.2 Anatomie	15	1	15	0.5	CC
UE III.3 Culture chorégraphique	15	1	15	0.5	CC
TOTAL	342 h				

Evaluation terminale de l'unité d'enseignement dominante (UE) du CEC

1 Présentation publique Soirées « A vous de danser » devant un jury interne comptant dans le contrôle continu.

Forme : parcours libre Durée : entre 5' et 10'

- Réalisation d'un projet chorégraphique personnel

- ou
- Réalisation d'un court dossier documentaire personnel attestant de la curiosité et de l'appétence de l'élève pour la danse (5' à 10')

Les travaux personnels peuvent être présentés dès la 1ère année du cycle.

2 Présentation devant un Jury extérieur (Examen)

Variation imposée (MCC) et composition personnelle (2' à 3')

Entretien 5' max (échange du jury avec l'élève par rapport à sa composition personnelle)

La prestation est notée sur 5 coefficients 2

Le livret de l'élève reflétant son investissement dans le CRR est noté sur 5 coefficient 1

L'UE de dominante du CEC est obtenue à partir de 9/15.

Classes Préparatoire à l'Enseignement Supérieur (CPES) :

DOMINANTE DANSE JAZZ

Durée de 2 à 4 ans

	total	heures		année nombre
		hebdo	an	
Module d'interprétation	1188			
UE I.1 Interprétation / Jeu répertoire dans la discipline chorégraphique principale avec musicien accompagnateur	891	9	297	3
UE I.2 Discipline chorégraphique complémentaire avec musicien accompagnateur	297	3	99	3
Module associé de pratique	132			
UE II.1 Formation musicale du danseur	49.5	1.5	49.5	1
UE II.2 Anatomie / Physiologie	41.25	1.25	41.25	1
UE II.3 Culture chorégraphique	41.25	1.25	41.25	1
Module complémentaire	55			
UE III.1 Suivi personnalisé	5		5	1
UE III.2 Cours complémentaire dans une discipline au choix	49.5	1.5	49.5	1
Information sur les formations et les métiers de la musique (1) et projet personnel	33			
TOTAL	1408 h			

(1) comportant également une information sur les formations et les métiers de la scène

L'étudiant sera obligé de présenter une entrée dans un établissement d'enseignement supérieur au plus tard lors de la troisième année du cursus.

Une attestation de fin d'études sera délivrée, détaillant les acquis de la formation suivie au CRR d'Annecy/Pays de Savoie. Un diplôme national est en cours de réflexion au ministère de la culture et devrait être proposé pour la rentrée 2020. Les modalités d'obtention seront alors communiquées à tous les étudiants.

DÉPARTEMENT

DANSE



DANSE JAZZ

NOTICE PÉDAGOGIQUE



Conservatoire (CRR)

Annecy // 10 Rue Jean-Jacques Rousseau / 04 50 33 87 18

Cran-Gevrier // 24 avenue Germain Perréard / 04 50 57 14 40

Seynod // 84 avenue des Neigeos / 04 50 63 52 52

www.crr.annecy.fr

Il n'existe pas de perfectionnement instrumental au CRR après le CEC, hormis pour les élèves qui n'auraient pas encore validé leur baccalauréat, ceux-ci intègrent une formation continuée, avec suivi de 2 pratiques collectives obligatoires. En revanche, il est possible d'intégrer des groupes pour poursuivre une pratique amateur : chœurs, groupes musique actuelle ou jazz, orchestres, ...).

CONDITIONS D'ACCÈS :

Les dates de pré-inscriptions sont indiquées sur le site internet. Les droits annuels de scolarité sont acquittés en 3 fois. Les tarifs sont disponibles sur le site internet du CRR d'Annecy et sur le Guide des enseignements & des pratiques de l'année scolaire en cours.

Tout désistement postérieur au 15 octobre de l'année scolaire en cours engage le paiement intégral de l'année.

Un certificat médical récent de non contre-indication à la pratique de la danse est obligatoire.

NON DÉBUTANTS (4 à 5 ans de danse requis) :

Les danseurs ayant suivi un cursus au CRR d'Annecy ou dans un autre établissement doivent avoir validés une fin de Cycle I en danse contemporaine, classique ou jazz afin de se présenter au cours sans test d'entrée. Les élèves ayant suivi un autre parcours doivent fournir une attestation et pourront être convoqués aux tests d'entrée début septembre : participation à un cours collectif dans la discipline danse choisie + entretien. Ce test permet de définir le niveau où le candidat sera le plus à même de progresser. Les horaires de cours sont proposés à l'issue du test.

DÉBUTANTS EN DANSE CONTEMPORAINE OU HIP-HOP

Le conservatoire accueille les débutants dès l'âge de 11 ans (sous réserve de places).

PRÉSENTATION DES CYCLES :

Le CRR propose un cursus pédagogique fonctionnant par cycles, d'une durée variant de 3 à 5 ans en fonction de la progression propre à chaque élève, et sanctionnés par un examen. Le passage à l'intérieur de chaque cycle s'effectue sur contrôle continu.

➤ **Cycle II** (à partir de 11 ans détail temps de cours tableaux à droite)

La fin du cycle est sanctionnée par le Brevet d'études chorégraphiques (BEC).

L'évaluation est basée sur 4 items :

- Contrôle continu lié à la complémentaire (sur 5) : notation par le professeur de danse complémentaire
- Examen dominante (sur 5) devant jury extérieur : une variation du ministère et une pièce libre
- Formation musicale danseur (sur 5) : contrôle continu par le professeur de formation musicale danse (sur 5) :
- Contrôle continu sur l'ensemble des cours et de l'investissement dans le CRR sur 5 donné en conseil d'enseignants

Une note de 3/5 est nécessaire sur les 4 items pour valider le Brevet

Cycle II cursus traditionnel – Orientation Amateur

Cycle	discipline dominante	discipline complémentaire
Cycle II/1	3h jazz (2 cours)	1h de classique
Cycle II/2		
Cycle II/3	3h30 jazz (2 cours)	1h30 de classique et/ ou contemporain
Cycle II/4		

Cycle II option cursus renforcé – Horaires aménagés

Les horaires aménagés (HA) avec le Lycée Gabriel Fauré proposent 4 à 5 cours par semaine et permettent aux élèves de suivre une partie de leur cours sur le temps scolaire. Des stages obligatoires sont dispensés par des intervenants extérieurs.

Test d'entrée dans le cursus renforcé Cycle II en mai.

Dossier de candidature à retirer auprès du service scolarité selon modalités affichées sur le site internet.

➤ **Cycle III**

A l'issue du cycle II, l'élève qui souhaite poursuivre son apprentissage peut s'orienter vers :

Le cycle III amateur diplômant (détails au dos de la notice)

Au cours du cycle CEM, possibilité de passer l'examen d'entrée en CPES.

Durée du cycle : 2 ans

ou

Les classes préparatoires à l'enseignement supérieur-CPES (détails au dos de la notice)

Le maintien de l'élève dans l'établissement est conditionné au respect des cursus. Tout élève absent à une audition, un concert ou un examen et non excusé pourra être exclu après avis des enseignants. Trois avertissements entraînent la radiation définitive.

UN PEU D'HISTOIRE

La danse jazz a traversé tout le continent américain avant de conquérir l'Europe. Au début indissociable de la musique, la danse a peu à peu pris son indépendance. Des premiers pas aux premiers spectacles, le tempo a changé, évoluant au début du XXe siècle vers le swing et le Charleston. Son identité actuelle résulte du métissage des danses africaine, moderne, classique, folklorique et des claquettes.

Au travers de leurs chorégraphies imprégnées par le rythme et le phrasé de la musique jazz, des grands chorégraphes tels que Jack Cole, Alvin Ailey, Donald Mc Kay ... ont laissé une forte empreinte qui n'a eu de cesse d'évoluer pour devenir aujourd'hui le « modern jazz », discipline la plus pratiquée en France.

L'enseignement de cette discipline nécessite une pédagogie basée sur la transmission d'éléments fondamentaux tant historiques, artistiques que d'éléments techniques spécifiques. Des cours, des ateliers de pratiques, des lectures de répertoire et participation à des spectacles sont proposés à l'élève tout au long de son parcours au CRR.